

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/8

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 2.0 Révision: 24.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Roundup Prime

· Code du produit: 100323

· Numéro d'enregistrement W-6793-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques

Emploi de la substance / de la préparation Herbicide

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · **Mentions de danger** néant
- · Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. P102 À conserver hors de portée des enfants.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 2.0 Date d'impression: 24.04.2023 Révision: 24.04.2023

Nom du produit: Roundup Prime

(suite de la page 1)

Page: 2/8

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereu	IX:	
CAS: 70901-12-1	Sel de potassium de glyphosate	35%
Numéro CE: 933-437-9	4 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 68515-73-1	Alkylpolyglycoside	>1-<10%
	♦ Eye Dam. 1, H318	
CAS: 226563-63-9	Nitroryl	>1-<5%
	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · Indications destinées au médecin: Ce produit n'est pas un inhibiteur de la ccholinestérase.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO2)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Oxydes de phosphore (par exemple P2O5)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 2.0 Révision: 24.04.2023

Nom du produit: Roundup Prime

(suite de la page 2)

Page: 3/8

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Ne pas touche produit renversé ou surface contaminer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Protéger contre le gel.

Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage. Le gel affectera la condition physique mais n'endommagera pas le produit. Dégeler et mélanger avant l'usage.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 2.0 Date d'impression: 24.04.2023 Révision: 24.04.2023

Nom du produit: Roundup Prime

(suite de la page 3)

Page: 4/8

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

EN 374

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Lunettes de protection anti-bris de verre

(conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent)

Protection du corps:

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polvester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarasser en suivant les prescriptions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique Liquide · Couleur: Brun · Odeur: Aminée · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. · Point d'éclair >100 °C

Aucun point éclair.

> 600 °C · Température d'auto-inflammation

pH (10 g/l) à 23 °C 3,8-5,0 (eau désionisée)

Viscosité cinématique

Dynamique à 20 °C: 12,4 mPas

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à

-3,2 log POW (Sel de potassium de glyphosate)

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,2647 g/cm³

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 2.0 Révision: 24.04.2023

Nom du produit: Roundup Prime

(suite de la page 4)

Page: 5/8

	• .		
. 4 7	Autroc	inform	atione

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

. reprieted expressives:	_0 6.0
· Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

- · 10.4 Conditions à éviter Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- · 10.5 Matières incompatibles: Acier galvanisé, Acier au carbone, Acier doux sans revêtement intérieur
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Formulation similaire:

LD50 oral rat > 2000 mg/kg

LD50 dermique rat > 2000 mg/kg

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucun effet d'irritation connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lègére irritation et rougeur possible.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 2.0 Révision: 24.04.2023

Nom du produit: Roundup Prime

(suite de la page 5)

Page: 6/8

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

Formulation similaire:

CL50 (96h), Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss): >1039 mg/L

CE50 (48h), Grande daphnie (Daphnia magna): 243 mg/L

CE50r (72h), algue verte d'eau douce (Raphidocelis subcapitata): 118 mg/l

CE50r (7jr), Lentille d'eau bossue (Lemna gibba): 74.3 mg/l

NOEC (7jr), Lentille d'eau bossue (Lemna gibba): 19.1 mg/l

Glyphosat:

CL50 (96h), Crapet arlequin (Lepomis macrochirus): 47 mg/l

LC50 (48h), Huître portugaise (Crassostrea gigas): 40 mg/l

NOEC, Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss): ≥ 9.63 mg/l

CE50r (72h) (Skeletonema costatum): 13.5 mg/l

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable.

Sel de potassium de glyphosate:

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours; Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique: Demi-vie: < 7 jours

Autres indications:

Toxicité pour les arthropodes: Abeille commune (Aphis mellifera)

Contact, 48 heures, DL50: > 279 µg/abeille

Oral, 48 heures, DL50: > 282 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés: Ver de terre (Eisenia foetida)

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 10000 mg/kg de sol sec

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Lepomis macrochirus

FBC: < 1 (sel de potassium de glyphosate)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 2.0 Révision: 24.04.2023

Nom du produit: Roundup Prime

(suite de la page 6)

Page: 7/8

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· ADR, IMDG, IATA néant

- · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
- · Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classifier et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

Classe B (Suisse)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA
- · Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch www.staehler.ch

- · Date de la version précédente: 15.12.2015
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 8)



Date d'impression: 24.04.2023

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2.0

Nom du produit: Roundup Prime

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LOSO: Lethal dose, 50 percent
LDSO: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3 * * Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 7)

Révision: 24.04.2023

Page: 8/8